

Charte de l'exposant à l'exposition Fana'briques

Inscription et "sélection" des exposants :

L'inscription des exposants est ouverte du 1er janvier au 31 mars.

La participation d'un exposant à l'exposition ne sera définitive qu'après validation par le comité d'organisation.

A l'issue de cette période d'inscription, le comité d'organisation fera, si besoin est, une sélection parmi les inscriptions.

Afin de permettre au comité d'évaluer les candidatures, les exposants sont invités à donner le maximum d'informations (croquis, photos, texte) sur le diorama qu'ils projettent d'exposer à Fana'briques (un diorama est le terme qui désigne ce qui est exposé par un exposant ou un groupe d'exposants).

Le comité rendra sa décision le 15 avril et en informera les exposants.

La décision du comité est souveraine et sans appel.

Les exposants retenus seront invités à compléter leur fiche et à s'inscrire à une tâche.

Déroulement de l'exposition :

Dès son arrivée, l'exposant est invité à s'annoncer auprès de l'espace Fanabriques.

Installation :

L'exposant peut installer son diorama à partir du Jeudi matin.

L'exposant s'engage à ce que son diorama soit installé complètement pour l'ouverture le vendredi 18h et restera installé jusqu'à dimanche 17 h à la fermeture (l'exposant n'est pas tenu de rester en permanence sur le lieu d'exposition aux heures d'ouverture).

Il n'est pas prévu de barrières autour des tables d'exposition. L'organisation fournira, sur demande de l'exposant, des écriteaux avec mention "Ne pas toucher".

Emplacement :

Tous les exposants seront installés dans une salle de sport. L'implantation sera décidée par le comité et devra être respectée par l'exposant.

Par défaut, l'organisation propose des tables à hauteur standard. L'exposant souhaitant une hauteur spécifique l'indiquera dans sa fiche d'inscription.

Le plan de l'exposition sera adressé aux exposants à partir du 15 mai.

Aide-Tâches :

L'exposition est organisée par une équipe 100% bénévole et il sera fait appel aux exposants pour contribuer à son fonctionnement. Chaque exposant s'engage à occuper 1 créneau (2 heures en règle générale) durant les heures d'ouverture pour effectuer un créneau à choisir dans le tableau des tâches. L'accompagnateur majeur de l'exposant s'engage à faire 2 créneaux.

Sécurité :

En dehors des heures d'ouverture, l'exposition sera inaccessible à tous de vendredi soir 23 h 30 à samedi matin 8h et le samedi soir 18 h 30 au dimanche matin 8 h. L'exposition sera surveillée par des gardiens.

La surveillance du diorama de l'exposant pendant les heures d'ouverture se fait par lui et sous sa responsabilité.

Assurance :

Le comité d'organisation souscritra une assurance contre l'incendie et les intempéries. Dans ces 2 cas, l'exposant est assuré uniquement pour les briques et boîtes LEGO qu'il amène sur la base de la **VALEUR D'ACHAT D'ORIGINE** des briques ou boîtes. L'exposant déclare dans sa fiche d'inscription la valeur globale de ses briques et/ou boîtes. En cas de sinistre, la valeur indiquée pourra être modifiée à la hausse ou à la baisse par l'expert, s'il estime que la valeur indiquée est erronée.

Repas :

Il n'est pas prévu de fournir des repas particuliers liés à un régime ou une allergie; si l'exposant souhaite préparer son repas, un accès à la cuisine lui sera autorisé si possible. Les repas sont pris au restaurant des exposants. L'accès se fera sur présentation d'un ticket remis à chaque exposant lors de son accueil et selon les repas cochés par lui sur sa fiche d'inscription.

Hébergement :

L'hébergement proposé par l'organisation consistera en la fourniture d'un lit dans une chambre qui pourra contenir de 1 à 8 lits (draps ou sac de couchage et serviettes sont à prévoir par l'exposant). L'hébergement se faisant dans des établissements hôteliers, les exposants sont tenus de respecter les règles d'accueil (silence, cigarettes, horaires) de chaque établissement.

Frais de déplacement :

Le bureau de l'association alloue un budget "frais de déplacement" aux exposants. Il s'agit d'une enveloppe (le montant sera défini après l'expo) qui sera répartie entre les demandeurs. Pour bénéficier de cette enveloppe, l'exposant dépose à son arrivée, une copie (l'exposant l'emmène avec lui) de sa carte grise ainsi qu'un RIB. Il remplit une fiche remise sur place par l'organisation en complétant le nombre de kilomètres entre son domicile et Rosheim. Nous ne tenons compte que du nombre de kilomètres et non des frais d'essence, autoroute, de train, d'avion ou autres donc pas la peine de nous transmettre vos factures ou reçus. L'indemnité kilométrique est déterminée en fonction du montant de l'enveloppe divisé par le nombre de kilomètres totaux. (pour info en 2016, nous avons remboursé sur une base de 0,1 € du kilomètre) !! il s'agit d'une petite aide qui ne couvrira en aucun cas la totalité des frais de l'exposant.

Accompagnateurs :

L'exposant majeur peut être accompagné de son conjoint et de ses enfants (maximum 3) qui seront accueillis aux mêmes conditions que l'exposant et il est demandé au conjoint de participer à 2 tâches minimum.

Exposant mineur :

Il devra fournir une autorisation parentale pour sa participation et devra être accompagné d'un parent qui sera accueilli aux mêmes conditions que l'exposant. Il est demandé au parent de participer à 2 tâches minimum.